Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_13-DE

Publié le 17/02/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

Séance du 10 février de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 4 février 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h37.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick		X			MEURO Jérémy
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier	X				
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc			X		
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			LE HEGARAT Nadia
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine	X				
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc		X			JOUSSE Fabien
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		LANCIEN Erwan	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien	X				
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine	X				
LE BIHAN Gilbert	X				
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry	X				
LE GOUX Jean-Pierre	X				
LE GOUX Philippe		X			GOAZIOU Fabienne
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe		X			BOISSIERE Olivier
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_13-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique	X				
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia		X			SAPIN Alain
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique		X			
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique		X			
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			LE TURLUER Frédéric
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick	X				
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène					
THOMAS Philippe		X		HELLO Marie-Christine	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 45 **dont suppléants :** 2 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	X

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260210-CC_2026_13-DE

CC_2026_13 : Aménagement : Urbanisme : Avenant de prorogation de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, monsieur le vice-président rappelle la signature de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Leff Armor communauté en date du le 15 novembre 202, qui court jusqu'au 31 mars 2026, date de fin initiale du dispositif PVD.

Elle s'articule autour de 6 axes majeurs :
- maintenir la présence des commerces, des services publics et des services à la population en centralité ;
- faire du tourisme, de la culture et des initiatives associatives un levier de la dynamisation du territoire ;
- adapter l'habitat en centre bourg ;
- poursuivre une politique d'aménagement urbain ;
- favoriser la mixite et les échanges en centralité ;
- connecter la commune et ses habitants au(x) territoire(s) ;
- porter le Plan Climat Air Energie (PCAET) sur son territoire.

Pour rappel, la labellisation au dispositif « Petites Villes de Demain » permet notamment aux collectivités :

- Le financement du poste de chef de projet PVD, à hauteur de :
  - 50 % par l'Agence nationale de l'habitat ou l'Agence nationale de la cohésion des territoires,
  - 25 % par la Banque des Territoires ;
- L'accès à une ingénierie renforcée et à des outils contractuels et financiers facilitant la mise en œuvre de projets de revitalisation.

Le dispositif PVD a été prolongé au niveau national jusqu'au 31 décembre 2026. Aussi, afin de continuer à bénéficier des financements liés au poste de chef de projet PVD et de garantir la cohérence entre les dispositifs PVD et ORT, il apparaît nécessaire de proroger la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire jusqu'au 31 décembre 2026, nouvelle date de fin du dispositif PVD.

Vu le projet d'avenant tel que joint en annexe,

Entendu l'exposé de monsieur le vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'ORT, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Fabienne Goaziou